



Buss'info



Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang

Imprimé par nos soins - Alain VINEL Directeur de la publication

N° 28 SEPTEMBRE 2014

BUSS'Info est sur <http://www.bussang.fr>



Le nouveau conseil municipal est maintenant en ordre de marche, l'équipe municipale s'est mise au travail dès le printemps. Elle a poursuivi la modernisation de notre village en prenant le temps de la réflexion et a défini une nouvelle organisation de l'exécutif.

Après un été riche en événements: les animations des vendredi soirs, les marchés artisanaux, la Sardinade, les Feux Folies, l'inauguration de la sculpture « A la source Marie », la tournée des

Tremplins Vosges et la Fête villageoise du 15 août, nous allons, dès cet automne, lancer les travaux qui figuraient dans les engagements pris lors de la campagne des dernières élections locales.

Deux grands chantiers vont monopoliser les énergies des élus :

La réhabilitation de l'ancienne école des garçons pour en faire une maison des associations avec salle de musique, bibliothèque et création de box à l'étage pour les associations locales; au passage je veux les remercier pour leur compréhension face aux désagréments provoqués par ces travaux qui vont durer un an et demi environ.

La réfection de la place de la mairie et de la rue du Théâtre dans sa partie basse. La présentation du projet a déjà fait l'objet d'articles dans la presse locale mais aussi d'une réunion publique le 28 août 2013 à la salle des Fêtes.

Quelques personnes, la minorité municipale et certains commerçants de la place, demandent la tenue d'une nouvelle réunion d'information. Cela ne sera qu'une redite mais nous la tiendrons cet automne.

Un sujet d'actualité, très important pour les familles bussenettes et les élèves de notre école élémentaire: la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (NAP).

Les nouveaux horaires de l'école ont été validés par l'Education Nationale et sont désormais :

Les lundis et jeudis : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30

Les mardis et vendredis : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h00

Le mercredi : 8h30 – 11h30.

La commune prend donc en charge les élèves les mardis et vendredis de 15h à 16h30.

Dans un premier temps, durant cette année scolaire, la gratuité sera de mise. Après l'expérience de cette première année, au vu de l'estimation des coûts, de l'engagement de l'état, nous apprécierons la charge financière incombant à la collectivité et nous étudierons la poursuite de la gratuité ou non.

Je veux remercier les associations et les personnes qui nous ont offert leur aide afin que ce temps d'activités périscolaires ne soit pas une garderie mais au contraire, une ouverture d'esprit nouvelle pour les jeunes bussenets, une découverte de leur environnement, une appréhension nouvelle de leur village et de son histoire par exemple.

Autre point important: l'intercommunalité et l'installation d'un nouveau bureau.

Monsieur Stéphane Tramzal, président sortant, a été reconduit dans ses fonctions. Chaque commune membre de la communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges a un représentant au sein de ce bureau et, pour Bussang, j'ai accepté de prendre en charge les piscines et indirectement, le tourisme. Un important travail dans l'union nous attend, pour donner à notre vallée une espérance nouvelle.

Le Maire
Alain VINEL



Le Conseil Municipal



**Mr Le Maire
VINEL Alain**



**4ème Adjoint
SPINNHIRNY Pascale**

Affaires scolaires
commerce et artisanat
vie associative
Tourisme
Emploi
fêtes et cérémonies.



**2ème Adjoint
BOILEAU Catherine**

Communication
Information
Conciliation
casino et culture.



**1er Adjoint
ROYER François**

Affaires générales &
Financières,
Urbanisme
Entretien du patrimoine bâti
Gestion du patrimoine
Forestier et des terrains



**3ème Adjoint
AID Bachir**

Surveillance et exécution
des travaux
entretien de la voirie et
des réseaux d'assainissement
sécurité, déneigement
gestion du personnel des
Services Techniques
Municipaux
agriculture et industrie



**5ème Adjoint
LOHNER Sylvie**

Jeunesse et sports
amélioration du cadre de vie
Environnement
affaires sociales et solidarité
embellissement du village
et espaces verts.



Mr CLAUDE Louis



Mme SCHOENACH Sonia



Mr THOMAS Maxime



Mme GODEL Solange



Mr FIGEIREDO
Manuel



Mme PARMENTIER
Marie-Lorraine



Mr MASSY Francis



Mme VALDENNAIRE
Louise



Mr GODEL Guy



Mme ERB
Marie-Caroline



Mr MAURER
Dominique



Mme GREIBERT
Nicole



Mr STEINER
Vincent

Patrimoine

"L'orgue de l'Église Sainte-Barbe, classé parmi les monuments historiques"



L'église de Bussang a été construite en 1733. Elle est dédiée à Sainte Barbe, patronne entre autres, des mineurs. Dans le chœur, de magnifiques stalles et une chaire abbatiale, rappellent que les boiseries proviennent de l'abbaye de Moyennmoutier. Quant aux stations du chemin de croix, il est rare d'en voir d'aussi grandes. Jusqu'à ce jour, plusieurs objets étaient déjà classés parmi les monuments historiques (arrêté préfectoral N° 1293/88).

- les stalles,
- les retables latéral Nord et latéral Sud,
- les éléments de retables,
- le confessionnal,
- la chaire à prêcher,
- deux lustres.

L'église de Bussang abrite également un orgue qui avait fait l'objet, par délibération n°107/2011 en date du 11 juillet 2011, d'une demande de protection au titre des monuments historiques auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. En effet, cet instrument présente un intérêt important pour le patrimoine organologique des Vosges car il est un témoin intéressant de la facture d'orgues Vosgiennes du début du 19ème siècle. Il est composé de nombreuses pièces dont notamment 1 clavier de 56 notes. Il a été construit par le facteur d'orgues Jean-Nicolas JEANPIERRE en 1838. La commission nationale des monuments historiques qui s'est réunie le 05 décembre 2013 a émis un avis favorable au classement de cet orgue et a donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce classement : ce fut chose faite le 25 avril dernier, aux termes de la délibération n° 078/2014 : le conseil municipal a approuvé la protection au titre des monuments historiques en faveur de l'orgue de l'Église Sainte Barbe et a chargé Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires. Il est prévu d'installer un panneau d'information (style pupitre), à l'extérieur de l'Église, afin d'informer les visiteurs et de mettre en valeur ces éléments.



Finances

➤ Principes généraux de l'organisation financière de la commune

Le budget est défini par l'article 4 du décret 62-1587 portant règlement général sur la comptabilité publique qui définit le budget comme « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses des organismes publics ».

Le budget a une double nature, c'est un acte de :

✓ Prévision (logique économique et gestionnaire)

C'est un document de projets et non de réalisations. Il consiste en un état d'évaluation de l'ensemble des recettes et des dépenses à réaliser sur l'exercice à venir.

✓ D'autorisation (logique juridique et de contrôle)

Le budget est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal. L'assemblée délibérante autorise :

- La mise en recouvrement des recettes
- Le paiement des dépenses dans la limite des crédits ouverts.

Cette autorisation a un caractère limitatif, c'est la limite à ne pas dépasser.

Le budget est l'acte fondamental de la vie financière de la collectivité.

➤ Les dépenses obligatoires

- ◆ Elles sont définies par l'article L.2321-2 du C.G.C.T.
- ◆ Elles comprennent 31 articles.

➤ Budget communal 2014

D'où vient l'argent ?	Où va l'argent ?
70 - Produits de service 58 521 Remboursements autres redevables Mise à disposition de personnels aux Budgets annexes - Redevances cantines Occupation domaine public	Les dépenses sont classées en deux catégories . L'Investissement : qui comprend les dépenses qui contribuent au développement de la commune (Routes, Entretien des bâtiments municipaux, etc) Pour 2014, cela représente 46.45 % du budget de la commune.
73 - Impôts et taxes 919 931 Dont . Taxes foncière et d'habitation 599 954 . Produits des jeux 200 000 . Taxe de séjour 20 000 . Droit de mutation 32 000 . Divers 67 977	
74 - Dotation de l'Etat 538 124	Le Fonctionnement : qui comprend les dépenses courantes (charges à caractère général - charges de personnels - charges de gestion courante - charges financières) Pour 2014, cela représente 53.55 % du budget de la commune.
75 - Produits gestion divers 374 352 Dont . Excédent budget ONF 336 352 . Revenus des immeubles 38 000	
Les subventions : elles sont versées par le Conseil Général des Vosges, la Région Lorraine et l'Etat.	
L'emprunt	

Finances

Le suivi de la gestion financière de la commune de Bussang est réalisée par le budget général, 6 budgets annexes et le budget du CCAS. Vous trouverez ci-joint les tableaux les représentant.

✓ Fonctionnement

RECETTES	1 895 620	
Impôts & Taxes	919 931	48.52 %
Dotations & Participations	538 124	28.38 %
Produits Gestion Divers	374 352	19.75 %
Produits des Services	58 521	3.08 %
Atténuation des Charges	4 500	0.25 %
Produits Financiers	19	0.01 %

DEPENSES	1 895 620	
Charges à caractère général	631 149	33.30 %
Charges de Personnels	561 189	29.60 %
Virement Section Investissement & apurement d'ordre	293 677	15.50 %
Charges de Gestion courante	233 728	12.34 %
Atténuation de Produits	100 866	5.32 %
Charges Financières	49 470	3.13 %
Charges Exceptionnelles	15 541	0.81 %

✓ Investissement

RECETTES	1 644 267	
Dotations aux Fonds de Réserve	573 931	34.90 %
Virement de la Section de Fonctionnement	288 409	17.55 %
Subventions attendues	335 474	20.40 %
Emprunts	441 186	26.83 %
Dotations aux Amortissements	5 267	0.32 %

DEPENSES	1 644 267	
Remboursement d'Emprunts	91 904	6.57 %
Solde d'Exécution Antérieur reporté	687 892	41.84 %
Dépenses d'Equipements programmées	848 102	51.58 %
Report Déficit 2013	16 669	0.01 %

✓ Budget communal annexe 2014

	Fonctionnement		Investissement			
	Dépenses	Recettes	Dépenses			Recettes
			Equipements	Autres	Total	
Budget Eau	156 039	156 039	238 833	30 145	268 978	474 971
Budget Assainissement	179 619	255 413	151 558	40 353	161 911	330 513
Budget Forêt	417 120	417 120	24 823	5 130	29 953	29 953
Budget Fossoyage	2 200	2 200			0	0
Lotissement	86 701	86 701			86 701	86 701
Lotissement	83 100	94 763			81 932	81 932

✓ Taux d'imposition 2014

Le Conseil municipal a voté le maintien des taux de la fiscalité locale pour l'année 2014

Taxe d'habitation	= 21.72 %
Taxe foncière sur le foncier bâti	= 13.86 %
Taxe foncière sur le foncier non bâti	= 23,07 %
Cotisation financière entreprise	= 21,40 %

Donc pas d'augmentation des taux; mais seulement des bases, augmentation imposée par l'état.

L'Etat Civil 2013

Généralement, les BUSS'INFO de début d'année sont l'occasion de présenter les informations d'état-civil de l'année précédente. L'année 2014 étant une année d'élections municipales, aucun Buss'info n'a pu être édité entre le 1er septembre 2013 et avril 2014, sous peine d'être requalifié De tract électoral. C'est pour cette raison que l'état civil 2013 n'est publié que maintenant.

Mariages



Le 1er Juin 2013 : **CLAUDE** Estelle, Marie-Claude et **PHULPIN** Florian, Daniel,
Le 20 Juillet 2013 : **GURY** Sabrina, Andrée, et **LOUIS** Frédéric, Noel
Le 17 Août 2013 : **FRECHIN** Anne- Lise et **VALROFF** Sébastien
Le 21 Septembre 2013 : **LAPORTE** Laetitia et **BLAUM** Patrick, Franck,



Le 09 Janvier 2013 à REMIREMONT : **COING** Clovis, Nicolas, Sébastien
Le 13 Janvier 2013 à REMIREMONT : **SUTTER** Lucie, Maelle
Le 16 Mai 2013 à REMIREMONT : **LEHMANN PIERROT** - Tom, Christophe
Le 21 Mai 2013 à REMIREMONT : **BLAUM** Jade
Le 01 Juin 2013 à REMIREMONT : **NKURUNZIZA** Amaël, Patrick, Gabriel
Le 19 Juillet 2013 à THANN : **BOILEAU** Manon, Victoria
Le 27 Septembre 2013 à REMIREMONT : **PEREIRA** Loucas
Le 04 Août 2013 à REMIREMONT : **ETTERLEN** Julia, Maria
Le 28 Août 2013 à REMIREMONT : **GURY** Emmy, Sabrina

Naissances



Décès



Le 14 Janvier 2013 : **ANTOINE** Lucie, Violette - née **HANS**
Le 24 Janvier 2013 : **STEFFAN** Françoise
Le 28 Janvier 2013 : **MILLOTTE** Claire, Marie, Jacqueline - née **HOUBRE**
Le 01 Février 2013 : **GROSJEAN** Michel, Henri
Le 13 Février 2013 : **VILLEMIN** Marc, Paul
Le 21 Février 2013 : **GEHIN** Paulette, Marie Célestine - née **POINSOT**
Le 08 Mars 2013 : **GAIDOT** Marie - Georgette - née **RIBLET**
Le 13 Avril 2013 : **NASCIMBENI** Odile - née **SATRE-BUISSON**
Le 20 Juillet 2013 : **VALDNAIRE** Joffrette, Henriette, Marcelle - née **LAURENT**
Le 21 Septembre 2013 : **FAYET** Marie - Thérèse, Marguerite - née **MINAULT**
Le 08 Octobre 2013 : **RIBLET** Jeannine - née **MARCOT**
Le 24 Octobre 2013 : **NOEL** Germaine, Marie Andrée - née **VEANCON**

Le 19 Janvier 2013 : **VILLEMIN** Huguette, Suzanne, Marie - née **HERIQUE**
Le 11 Février 2013 : **BROUET** Henri, Roger

Transcriptions de Décès

Le 10 Mars 2013 : **DE BACKER** Jean - Pierre, Claude, Norbert
Le 02 Avril 2013 : **PARMENTIER** Daniel, Numa
Le 04 Avril 2013 : **WEY** Marguerite, Anne - née **HOLTZINGER**
Le 23 Avril 2013 : **MASSON** Marie, Louise - née **COLLE**
Le 26 Mai 2013 : **AUBERT** Jean - Marie
Le 18 Juin 2013 : **BRIOT** Maurice, Louis
Le 27 Juin 2013 : **KEATING** Monique, Yvonne, Agathe - née **REMY**
Le 13 Juillet 2013 : **PERNEL** Françoise, Marie
Le 20 Octobre 2013 : **PIERRE** Francis, Aimé
Le 28 Octobre 2013 : **COLIN** Yvette - née **DEMANGEL**



Informations Diverses

"Bientôt 16 ans : pensez au recensement !"

C'est une démarche obligatoire : tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

Une démarche simple : il suffit de vous rendre à la mairie de votre domicile !

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement.

En effet, elle vous sera obligatoirement réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, etc). Le recensement permet de vous enregistrer et de vous convoquer à la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).

Les données issues du recensement faciliteront aussi votre inscription sur les listes électorales à 18 ans.



"CREA CLIC INFO PASSION"

Une nouvelle entreprise a vu le jour à Bussang.

Son nom : 2C.I.P, "Créa Clic Info Passion", services informatiques à domicile, cours d'informatique à domicile, création de cartes de voeux, de menus, etc, tâches de secrétariat, réalisation de site internet, et bien d'autres prestations encore. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Denise denise2cip@gmail.com ou sur www.creaclicinfopassion.fr

Par Tél : 03 29 24 78 06 ou 06 86 14 73 99.



PERMANENCE CCAS

Madame Louise VALDENNAIRE Conseillère municipale et membre du Centre Communal d'Action Sociale a remplacé Madame Liliane Germain Bonnet à ce poste.

Elle vous reçoit le dernier mardi de chaque mois entre 10 h et 12 h au bureau des permanences de la Mairie.

Informations Diverses (suite)



CHANGEMENT DE DIRECTEUR AU CASINO

Après 3 ans à la direction du Casino de Bussang Sébastien Dupin cède la place à Gérald Russo.

En effet alors que Sébastien Dupin va diriger le Casino du groupe Viking de Bourbon Larchambault, Gérald Russo prend les rênes de celui de Bussang.

Il est originaire de Cannes (06), marié et père d'Axel 20 ans



2ème FÊTE DU VIN NOUVEAU

Le 11 octobre 2014 à 19h, le Comité de JUMELAGE Bussang - La Turballe organise la 2ème fête du vin nouveau à la salle des fêtes.

Au menu, lard paysan, noix, raisins, fromage, dessert. Vin bourru (à consommer avec modération !). Ambiance de l'orchestre réputé Lüwala l'Alsacien.

Tarifs : Adulte 10 €, Enfant 5 €.

Pensez à réserver avant le 5 octobre au 03 55 56 70 96 ou 03 54 80 02 77



7ème SALON DES COLLECTIONNEURS AU CASINO

Le 12 octobre 2014 : de 09h à 17h, la société des fêtes organise le 7ème Salon des Collectionneurs : Collections en tout genre (timbres - fèves - monnaies etc..)

Entrée 1 euro gratuit pour les -12 ans

Renseignements par Tél : 06 89 31 21 14 ou 03 29 25 22 61.



BABY BOURSE

Une baby-bourse est organisée par la SOCIETE DES FETES le samedi 15 novembre prochain à la salle des fêtes. N'hésitez pas à vous inscrire en contactant Mr Manuel FIGUEIREDO par mail : figueiredo0060@orange.fr, ou par Tél : 03.29.25.22.61 Venez nombreux pour faire de bonnes affaires!





L'IMAGE DU MAIRE

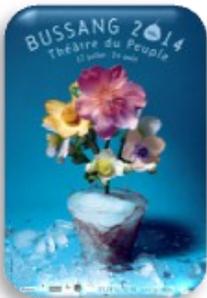
Une belle image d'Épinal, sous cadre, symbolisant la fonction "de maire", orne désormais, la salle du conseil de la Mairie. Pour tous ceux qui n'auraient pas encore eu l'occasion de la voir, et pour en faire profiter tous les Bussenets, nous vous la présentons ici.

UN TUNNEL A BUSSANG

Une fresque a été peinte sur le mur de l'office de tourisme. Elle représente le tunnel routier de Bussang en 1913, et a été réalisée par Etienne Bluntzer en une journée ! Une belle réalisation qui mérite d'être signalée, et qui s'intègre bien sur la façade de l'ancienne gare. Nous l'en remercions chaleureusement



LA SAISON AU THÉÂTRE DU PEUPLE

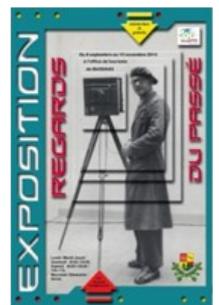


Une 119e saison aux couleurs du Québec vient de s'achever au Théâtre du peuple de Bussang. Elle a débuté par un spectacle gratuit donné par l'Opéra de Metz dans le square Pottecher. Les différentes pièces ont souvent fait le plein avec 28 000 spectateurs à l'issue d'un mois et demi de représentations. Une affluence en hausse de 2 000 spectateurs sur la saison 2013. Cette saison a été peu perturbée par le mouvement de grogne des intermittents. En effet la direction et les professionnels ont trouvé un terrain d'entente pour faire passer l'information au public sans toutefois nuire au spectacle. La fin de saison s'est terminée en beauté et en chanson avec Emmanuel Bémer sur un spectacle organisé par Idéal 88. Rappelons que chaque Bussenet, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, a reçu des invitations, et a donc pu bénéficier d'entrées gratuites, pour assister au spectacle "SMALL TALK" de l'après-midi et "CATALINA IN FINE" du soir. La culture à la portée de tous !

EXPOSITION de Raphaël Parmentier : Regards du Passé

Une exposition de Raphaël Parmentier ayant pour thème « Regards du passé » est mise à l'honneur à l'office de tourisme depuis le 9 septembre dernier. Elle restera en place jusqu'au 15 novembre prochain. Entrée libre et gratuite selon les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme : *Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30. Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. mercredi - dimanche : fermé.*

Elle fait suite à l'expo photos de Dominique Steinel sur la faune et la flore locale, qui a enchanté estivants et bussenets cet été.



La porteuse d'eau : "A la Source Marie"

Le 1er Août dernier, c'est en présence du sénateur Jackie PIERRE, d'élus locaux et devant un nombreux public, qu'Alain VINEL Maire de Bussang, a inauguré la statue en l'honneur de la Source Marie. Celle-ci a été conçue par Daniel DIDIERLAURENT originaire de Bussang et créateur d'objets réalisés à partir d'anciens outils recyclés.

Merci à lui pour ce don et cette belle œuvre d'art, qui a déjà conquis le cœur de nombreux bussenets.

Avant



Après



MANIFESTATIONS

LES FEUX FOLIES



Le 2 août 2014, plus de 10 000 spectateurs, une organisation parfaite et un spectacle exceptionnel, les Feux Folies des Hautes Vosges ont connu un immense succès à Bussang. Le show laser et les feux d'artifices avaient pour thème les musiques de Jean-Jacques GOLDMAN.



SAUT A SKI : "Finale de la 5ème tournée Vosges à Bussang"

Dimanche 27 juillet, le tremplin de Bussang à Larcenaire accueillait la finale de la 5ème tournée Vosges de saut à skis. Elle rassemblait les meilleurs spécialistes Français des catégories poussins et benjamins ainsi qu'une équipe venue d'Allemagne. Le site a connu une belle fréquentation. L'Union Sportive de Bussang a mis les bouchées doubles pour accueillir le public des supporters du saut à ski dans les Vosges, qu'il soit un public de connaisseurs ou un public d'estivants. Tout a été mis en œuvre pour que ces épreuves assurent la promotion de la discipline mais également une animation touristique spectaculaire d'été au cœur de notre village.



1er TRAIL découverte de la Haute-Moselle

55 concurrents sont venus disputer le premier trail découverte de la Haute-Moselle organisé samedi 26 juillet 2014 par les bénévoles de l'ASRHV le Thillot, le comité des fêtes et Bussang Evénements, au départ de Larcenaire. Il proposait deux boucles de 12 km à travers la forêt, avec un dénivelé de 750 m.

c'est Johannick Noël qui a remporté la course devant Sébastien Reichenbach. Françoise Cholez s'est quant à elle imposée chez les femmes.

